

République Française

**Commune de Domloup
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

Conseil municipal

Séance du vendredi 17 mars 2023

Extrait du registre des délibérations

Le vendredi dix-sept mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le dix mars 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Gérard DOMINÉ, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Sandrine LELIÈVRE, Elodie RAYMOND

Absents(tes) excusée(s) : M.M Jérôme CHOPIN (pouvoir à Jean-Marc DESHOMMES), Laurent CLISSON (pouvoir à Catherine GUIBERT) Kevin DOFAL, Marie-Anne EON (pour à Sylvie FILATRE), Yves LE GALL (pouvoir à Daniel PRODHOMME), Sunita LE ROUX (pouvoir à Elodie RAYMOND), Léna MONNIER, Viviane SAINT-DENIS

Monsieur David EGASSE est élu secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

2023-17/03-25 RH/ Pôle animation/ Création de deux postes permanents d'animateurs à temps complet/Cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation

En raison de l'augmentation des activités périscolaires et extrascolaires au sein du Pôle animation, il est proposé au conseil municipal de créer **deux postes permanents** d'animateurs enfance à temps complet.

Ces postes seraient créés dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux.

Les missions de ces deux postes seraient identiques à savoir :

- ✓ Accompagner l'enfant
- ✓ Organiser la vie de groupe sur les différents temps d'accueil périscolaire et extrascolaire.
- ✓ Veiller au bien-être et à la sécurité de l'enfant
- ✓ Mettre en œuvre des animations dans le cadre du projet éducatif
- ✓ Elaboration des projets d'animation
- ✓ Travail en collaboration avec les responsables enfance sur les projets pédagogiques
- ✓ Participation à des séjours
- ✓ Participation à des événements communaux programmés
- ✓ La préparation du goûter
- ✓ Le service au restaurant scolaire

Ces deux postes seraient créés à compter du 1^{er} avril 2023.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve** la création de **deux postes d'animateur enfance** à temps complet dans le cadre d'emploi des « Adjoints d'animation territoriaux » au sein du « Pôle animation » à compter du 1er avril 2023.

- ✓ **Modifie** le tableau des effectifs de la façon suivante :

	Création de poste
Filière animation	2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux

- ✓ **Décide** d'inscrire au budget les crédits correspondants
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à exécuter cette décision et à signer tout document se rapportant à cet objet.

Fait lesdits jour mois et an
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jacky LECHÂBLE

